

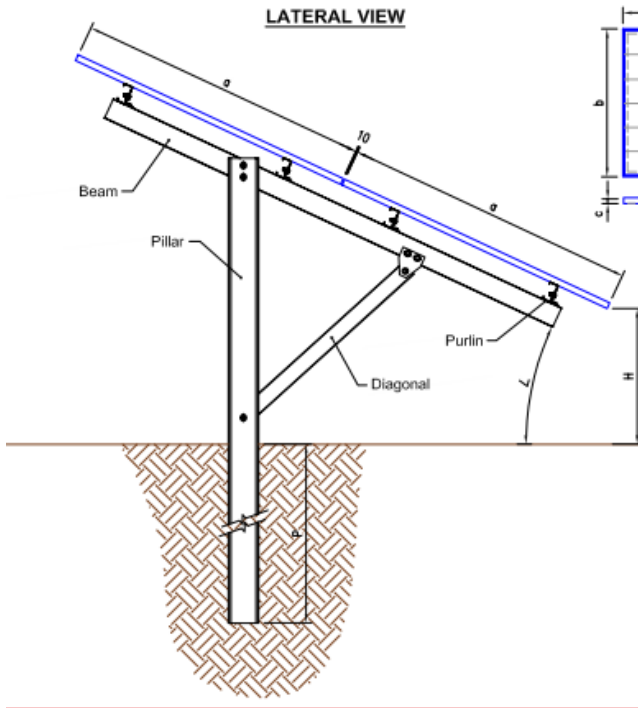


Note sur la réversibilité de l'installation agrivoltaïque DGarrigues 1 :

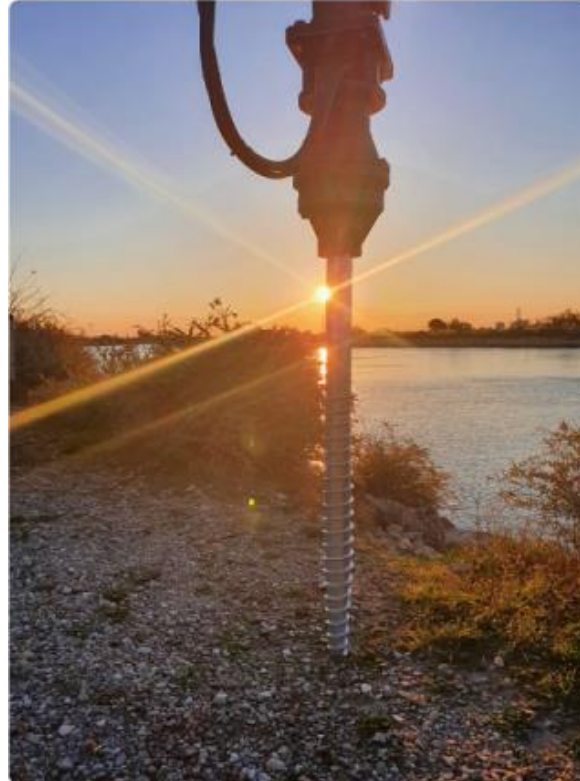
Projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques avec des cultures céréalières en rotation pour M. Thomas Garrigues propriétaire et exploitant des terres sur la commune de Garganvillar(82100).

Méthode d'ancrage et réversibilité

Pieu battu



Pieu vissé



La centrale sera installée sur pieux vissés ou sur pieux battus, c'est-à-dire sans fondation (pas de béton). Cela permettra d'assurer sa **réversibilité**.

Le choix entre la solution pieux vissés ou pieux battus dépend essentiellement des résultats de l'étude géotechnique.

La centrale sera donc **totalemtent démontable et réversible** à la fin de vie du projet.

Il est à noter que la collecte et le **recyclage** des panneaux photovoltaïques est une obligation réglementaire. Des unités de traitement locale comme l'usine ENVIE, basée à Saint Loubès, permettent de valoriser **95% de la masse des matériaux des modules**.